

Installation de pompes à chaleur ou de chaudières - Neuf et Rénovation

Synthèse taux de TVA

POUR LE MARCHÉ DU NEUF

Le taux de TVA lié aux produits et services du marché du neuf est de 20,0%. Ce taux de TVA s'applique à la fois sur le matériel mais aussi sur la main d'œuvre.

Équipements	PAC AIR/AIR	PAC AIR/EAU / CHAUDIÈRES / CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE
	Neuf	Neuf
Matériel	20,0 %	20,0 %
Main d'œuvre	20,0 %	20,0 %
Entretien	20,0 %	20,0 %

POUR LA RÉNOVATION

Concernant le marché de la rénovation, le taux de TVA sera variable selon l'éligibilité du projet au CITE (Crédit d'Impôt Transition Énergétique) comme détaillé ci-dessous. À noter que l'entretien peut dans certains cas bénéficier d'un taux réduit de TVA.

Équipements	PAC AIR/AIR	PAC AIR/EAU / CHAUDIÈRES / CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE	
	Rénovation (+2 ans)	Rénovation (+2 ans) avec CITE	Rénovation (+2 ans) sans CITE
Matériel	20,0 %	5,5 %	10,0 %
Main d'œuvre	10,0 %	5,5 %	10,0 %
Entretien	10,0 %	5,5 %	10,0 %

Les taux appliqués sur le matériel de type Pompe à Chaleur Air/Eau dans le cadre du CITE sont ramenés à deux comme indiqué ci-dessous (pour 1 catégorie de travaux cf. CGI - art 1417 - II) :

Équipements	PAC AIR/AIR	PAC AIR/EAU / CHAUDIÈRES / CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE
	Rénovation	Rénovation
CITE	Non	Oui
Taux 2018	0 %	30 % ou 15 %*

* Taux défini selon les puissances et les rendements des équipements.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

POMPES À CHALEUR AIR/EAU	Système Basse Température (35°C)	Exigences de Eta S > 126 % en mode chauffage
	Système Haute Température (55°C)	Exigences de Eta S > 111 % en mode chauffage
CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUES		Exigences de classe A > Eta Wh ≥ 95 % profil M, Eta Wh ≥ 100 % profil L, Eta Wh ≥ 110 % profil XL - Certification NF CESI Daikin
CAPTEURS SOLAIRES		Certification CSTBat, Solar keymark ou équivalent
CHAUDIÈRES À HAUTE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE		Certification CE et exigences Eta S ≥ 90% pour une chaudière gaz, ≥ 91% pour une chaudière fioul